

Conditions Générales de Vente

- Formation -

Désignation

La Fabrique Créative de Santé est une agence de formation et de conseil spécialisée dans l'éducation pour la Santé et la promotion de la Santé.

Son siège social est fixé au 3 bis Le Quennetier – 44190 Saint-Lumine-de-Clisson.

La Fabrique Créative de Santé conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, en Loire-Atlantique et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **La Fabrique Créative de Santé**.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à la formation.
- **Formations inter-entreprises** : les formations inscrites au catalogue de **La Fabrique Créative de Santé** et qui regroupent des **Stagiaires** issues de différentes structures.
- **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par **La Fabrique Créative de Santé** pour le compte d'un **Client** ou d'un groupe de **Clients**.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : l'Opérateur de Compétences, regroupement d'organismes en charge de l'accompagnement de la formation professionnelle des salariés.

Objets

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **La Fabrique Créative de Santé** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et Toutes Taxes Comprises. Le règlement du prix de la formation est à effectuer selon les conditions définies dans le devis, le contrat de formation ou la convention de formation.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **La Fabrique Créative de Santé**.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par **La Fabrique Créative de Santé** au **Client**.

Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **La Fabrique Créative de Santé** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **La Fabrique Créative de Santé** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être proposé un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation conformément au devis validé et signé par le **Client**.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le **Client** à **La Fabrique Créative de Santé** au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, **La Fabrique Créative de Santé** offre la possibilité au **Client** :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de **La Fabrique Créative de Santé**, et après accord éventuel de l'OPCO.
- de remplacer **Le Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **La Fabrique Créative de Santé**.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **La Fabrique Créative de Santé**.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **La Fabrique Créative de Santé** distinguera le prix correspondant aux heures effectivement suivies par **Le Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre, ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue, ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **La Fabrique Créative de Santé**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, **La Fabrique Créative de Santé** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- En cas d'annulation par le **Client** à moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation, **La Fabrique Créative de Santé** retiendra sur le coût de la formation 30% au titre de dédommagement.

- En cas d'arrêt anticipé de la formation par le **Client**, **La Fabrique Créative de Santé** lui facturera le coût global de la formation au titre du dédommagement.

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les conventions de formation et/ou les contrats de formation et/ou les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés, retournés à **La Fabrique Créative de Santé**, ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

La Fabrique Créative de Santé peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **La Fabrique Créative de Santé** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard dix jours avant la date prévue et ce sans indemnités.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation en INTRA, une convention est adressée en deux exemplaires par **La Fabrique Créative de Santé** au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à **La Fabrique Créative de Santé** par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal ou mail. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre **La Fabrique Créative de Santé**, l'OPCO, ou le **Client** (devis dûment renseigné, daté, signé et revêtu de la mention « bon pour accord »).

À l'issue de la formation, **La Fabrique Créative de Santé** remet une attestation de formation au **Stagiaire** ainsi qu'un certificat de réalisation.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, **La Fabrique Créative de Santé** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Obligations et forces majeures

Dans le cadre de ses prestations de formation, **La Fabrique Créative de Santé** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

La Fabrique Créative de Santé ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force

majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou les conflits sociaux externes à **La Fabrique Créative de Santé**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstances échappant au contrôle raisonnable de **La Fabrique Créative de Santé**.

Protections et accès aux informations à titre caractère personnel

Le **Client** accepte d'être cité par **La Fabrique Créative de Santé** comme **Client** de ses formations. À cet effet, le **Client** autorise **La Fabrique Créative de Santé** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions, à l'attention de ses prospects et de sa **Clientèle**, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, règlementaires ou comptables l'exigeant.

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **La Fabrique Créative de Santé**.
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978, **Le Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. En particulier, **La Fabrique Créative de Santé** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire** pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, **La Fabrique Créative de Santé** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo, lors de travaux pratiques ou de simulations.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **La Fabrique Créative de Santé** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, le Tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

Délais d'accès à la formation

À partir du premier contact du futur **Stagiaire**, **La Fabrique Créative de Santé** s'engage à proposer le début de formation dans les deux mois.

Réclamations

Une procédure de traitement des réclamations est mise à disposition par **La Fabrique Créative de Santé** à toute personne en faisant la demande par mail à : lafabriquedesante@gmail.com.